_RU-_095-219505807-20240327-DEC15_2024- N°2024/15

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet: Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé École Municipale de Musique – Année 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Considérant l'appel à projet 2024 du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structure pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé,

DECIDE,

- **Article 1** De faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique de l'école municipale de musique. Un dossier est instruit. La demande s'élève à : 2 000 €
- Article 2 Que la présence décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 3 Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.
- Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Fait à Saint-Witz, le 27 mars 2024

Le Maire, Frédéric MOIZARD